

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 16  
**Votants :** 19

**N° ordre**  
**22-28**

**N° ordre dans la séance :**  
**DE-19052022-04**

**Date de la convocation :**  
**11/05/2022**

**Date de l'affichage :**

**24 MAI 2022**

**SÉANCE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Danielle RAVIER, **Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Anne-Laure PETITE, Robert VILLARD, Adjoint, Frédéric DI PAOLO, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE, Thierry DRAPIER, David TREBOZ, Joëlle TRABALZA, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, conseillers

**Absents excusés :** Claude FELCI (Procuration à Franck ANDRE-MASSE), Sylviane GUILLERMET, Thierry CURTELIN (Procuration à Christelle BOUVIER), Nadine BRAVI (procuration à Madame Hélène ROSSI), Dominique SCALMANA, Dominique GERRA, Christelle MARCHAND

**Secrétaire de séance :** Katerina CHAPMAN

**OBJET : REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ARMOIRE DE COMMANDE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA BASE DE LOISIRS : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT AU SIEA**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'armoire de commande de l'éclairage public située à la base de loisirs est endommagée. En effet la porte est cassée ce qui génère un risque évident. Aussi, il convient de procéder à la réparation de celle-ci.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain a donc procédé à l'étude détaillée du projet pour le remplacement de la porte de l'armoire de commande n03 – base de Loisirs.

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription du dossier dans un programme, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé, à savoir :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	1 200 €
Soit montant HT	1 000 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT du Syndicat	0.00 €

Soit :

Participation du SIEA	140 €
FCTVA	196.85 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	733.68 €
Total	1 200 €

Il sera demandé à la commune le versement d'un appel de fonds de 85% du montant de la dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**VALIDE le plan de financement du remplacement d'une porte d'armoire de commande de l'éclairage public à la base de loisirs du SIEA tel que présenté ci-dessus,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens,**

**DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210101382-20220519-DE-19052022-04-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2022  
Date de réception préfecture : 24/05/2022

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

